

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du
JEUDI 2 JUILLET 2020 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville****OBJET : D22 - Renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID)****Date de convocation : 26 juin 2020****Nombre de conseillers en exercice : 29****Nombre de présents 26**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Julien SARRAZIN, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET
Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire
Médéric DIRAISON à Matthieu GUIHO

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire**Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET**

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D22-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

N° 22 - Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Rapporteur : Mme la Maire

L'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois. Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 permet la présence éventuelle et sans voix délibérative d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur départemental des finances publiques a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 28 juillet 2020.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, le Conseil municipal doit dresser une liste de 32 noms selon les conditions sus énoncées.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la liste des commissaires ci-annexée.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (27) :

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 2 (M. Henoah CHAUVREAU, Mme Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D22-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Commission communale des impôts directs**Liste des commissaires proposés à la DGFIP**

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
M.	ACHILLE	Michel	437 rue de la Garousserie
M.	BARRIERE	Philippe	9 rue des Bouchers
M.	BOREL	Claude	34 rue du Graveau
M.	BOURON	Jean-Claude	52 rue Tour Ronde
Mme	BREDECHE	Anne-Marie	6 rue Charles Peguy - 11 Résidence Duguesclin
M.	CAILLAUD	Sylvère	28 quai de Bernouet
M.	CHAUVET	Frédéric	2 rue Jean Nouraud
M.	CINQUABRE	Jean	15 chemin des Protestants
Mme	DELAUNAY	Anne	1 rue des Violettes
Mme	FORGEARD-GRIGNON	Sylvie	1551 Route de Saintes - Roumagnolle
M.	GUIHO	Matthieu	5 rue du Jeu de Billes
M.	JARROUSSEAU	Patrick	33 rue du Manoir
M.	JAUNAS	Gérard	propriétaire bois Antezant-la-Chapelle
Mme	JAUNEAU	Marylène	52 Boulevard Joseph Lair
Mme	LAPRELE	Rose	6 rue Elysée Loustalot
M.	LEREBOURG	Gérard	9G rue Elysée Loustalot
M.	MACHE	Michel	25 Chaussée du Calvaire
M.	MICHEL	Philippe	2 Faubourg d'Aunis
M.	MILLET	Philippe	19 rue du 11 Novembre
M.	PETONNET	Denis	26-28 rue Michel Texier
M.	RICHARDEAU	Christian	7 rue Simone Béchet
M.	ROMENTEAU	Pierre	26-30 rue de l'Abbaye
M.	SICAUD	Gérard	12 rue des Trois Frères Mothu

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D22-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020